

## MODELE DE DECLARATION PREALABLE D'UNE VENTE AU DEBALLAGE

(articles L.310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R.310-19 du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

### 1. Déclarant :

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale : .....  
Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) : .....  
N° SIRET : .....  
Adresse : n° : ..... Voie : .....  
Complément d'adresse : .....  
Code postal : ..... Localité : .....  
Téléphone (fixe ou portable) : .....

### 2. Caractéristiques de la vente au déballage :

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) : .....  
Marchandises vendues : neuves ..... occasion.....  
Nature des marchandises vendues : .....  
Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) : .....  
Date de début de la vente : ..... date de fin de la vente.....  
Durée de la vente (en jours) : .....

### 3. Engagement du déclarant :

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom).....certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature : .....

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

### 4. Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée : .....n° d'enregistrement : .....

Recommandé avec demande d'avis de réception

Remise contre récépissé

Observations : .....